



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Juillet 2020

20 h 30

Compte-rendu

L'an deux mille vingt, le 03 Juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 Juin 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, doyen d'âge.

2020.02.01 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Appelé à procéder à l'installation du Conseil Municipal élu le 28 juin 2020, le doyen d'âge rappelle les résultats du scrutin constatés aux procès-verbaux des élections :

| | |
|----------|-------|
| INSCRITS | 2 383 |
| VOTANTS | 1 560 |
| NULS | 34 |
| EXPRIMES | 1 526 |

ONT OBTENU :

| | |
|---|----------|
| LISTE 1 : « <i>Mirande au Cœur</i> » : | 814 voix |
| LISTE 2 : « <i>Changeons Mirande Ensemble</i> » : | 388 voix |
| LISTE 3 : « <i>Mirande Demain</i> » : | 324 voix |

Ont donc été élus Conseillers Municipaux de la Ville de Mirande, Mesdames et Messieurs : Patrick FANTON, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Jean-François DARROUX, Mme Gisèle LUBAS, M. Guy FORMENT, Mme Alexandra ABADIE, M. Alain IGLESIAS, Mme Pauline GABARROT, M. Michel CORTADE, Mme Colette PICCIN, M. Gérard FORGUES, Mme Dominique DUBOSQ, M. Franck BARBARA, Mme Julie CHARLIER, M. Pierre LARAN, Mme Cécile LASSALLE, M. Thierry VIDAL, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Pierre BEAUDRAN, Mme Marie-Christine LACOSTE.

M. Pierre BEAUDRAN et **Mme Marie-Christine LACOSTE** ayant fait part de leur démission par courrier en date du 29 Juin 2020, ils sont remplacés conformément à l'article L 270 du Code Electoral par les conseillers municipaux suivants de leur liste, à savoir : M. Bernard DOREY, Mme Véronique LASSERRE-GROSJEAN

En même temps que ces élections municipales avaient lieu les élections des membres au Conseil Communautaire de notre Communauté « **Cœur d'Astarac en Gascogne** ».

Le résultat de l'élection de ces Conseillers Communautaires a été le suivant :

| | |
|---|----------|
| LISTE 1 : « <i>Mirande au Cœur</i> » : | 814 voix |
| LISTE 2 : « <i>Changeons Mirande Ensemble</i> » : | 388 voix |
| LISTE 3 : « <i>Mirande Demain</i> » : | 324 voix |

Ont donc été élus Conseillers Communautaires représentant la Ville de Mirande à la Communauté de Communes «**Cœur d'Astarac en Gascogne**», Mesdames et Messieurs : Patrick FANTON, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Jean-François DARROUX, Mme Gisèle LUBAS, M. Guy FORMENT, Mme Alexandra ABADIE, M. Alain IGLESIAS, Mme Pauline GABARROT, M. Michel CORTADE, Mme Colette PICCIN, M. Gérard FORGUES, Mme Dominique DUBOSQ, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, M. Pierre BEAUDRAN

M. Pierre BEAUDRAN ayant fait part de sa démission par courrier en date du 29 Juin 2020, il est remplacé conformément à l'article L 273-10 du Code Electoral par le candidat de même sexe élu conseiller municipal sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu, à savoir : M. Bernard DOREY,

Sont donc installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux Mesdames et Messieurs : Patrick FANTON, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Jean-François DARROUX, Mme Gisèle LUBAS, M. Guy FORMENT, Mme Alexandra ABADIE, M. Alain IGLESIAS, Mme Pauline GABARROT, M. Michel CORTADE, Mme Colette PICCIN, M. Gérard FORGUES, Mme Dominique DUBOSQ, M. Franck BARBARA, Mme Julie CHARLIER, M. Pierre LARAN, Mme Cécile LASSALLE, M. Thierry VIDAL, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY, Mme Véronique LASSERRE-GROSJEAN

2020.02.02 - ELECTION DU MAIRE

Appelé à procéder à l'élection du Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, a été élu Monsieur Patrick FANTON avec 18 voix POUR et 5 voix CONTRE.

2020.02.03 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Appelé à procéder à la détermination du nombre d'adjoints au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés a décidé de fixer à 6 le nombre d'adjoints au Maire.

2020.02.04 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Appelé à procéder à l'élection des adjoints au Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, ont été élus comme adjoints avec 18 voix POUR et 5 voix CONTRE : M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ.

2020.02.05 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick FANTON procède à la lecture de la charte de l'élu local prévue à [l'article L. 1111-1-1](#) du Code Général des Collectivités Territoriales, et en remet une copie de ladite charte de l'élu local et du chapitre III du titre II du CGCT à chacun des membres de l'assemblée.

La séance est levée à 22 h 30

***L'intégralité des extraits de délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie,
Direction Générale des Services, copies seront délivrées à la demande.***